



Paris, le 18 septembre 2018

CHANTIER « ACCOMPAGNEMENT »

QUELLES PISTES POUR UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES AGENTS PUBLICS EN CAS DE SUPPRESSION DE POSTE ?

78, rue de Varenne-75349 PARIS 07 SP
Tél : 01.49.55.55.31 ou 43.05
unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr
<http://agrifor.unsa.org/>

Dans le cadre de la concertation, visant à «renforcer le contrat social avec les agents publics», la DGAFP a réuni un groupe de travail le 11 septembre 2018 consacré aux dispositifs d'accompagnement qui pourraient être proposés aux agents publics dans leur transition et leur mobilité professionnelle, notamment en cas de suppression de poste.

L'UNSA Fonction publique estime que toutes les mesures devront pouvoir être appliquées aux agents des trois versants de la fonction publique.

Dans un contexte de suppression de 120 000 emplois dans la fonction publique d'ici 2022 et d'évolution des métiers du fait de la transformation de l'action publique, les priorités de l'UNSA Fonction Publique, consistent notamment à prendre rapidement des dispositions pour :

- Renforcer les garanties de tous les agents publics en matière de sécurisation de leur parcours professionnel, quel que soit leur employeur ou leurs conditions d'emploi (fonctionnaire ou agent contractuel).
- Permettre aux agents publics d'être libres de leurs choix professionnels.
- Obtenir des moyens pour un accompagnement individuel de chaque agent.

Le Gouvernement veut donner encore plus de souplesse aux employeurs publics pour la gestion de leurs ressources humaines tout en permettant aux agents publics d'être acteurs de leur parcours et d'avoir des projets professionnels diversifiés.

Les évolutions possibles pour favoriser les transitions professionnelles et les mobilités, particulièrement lors des suppressions de postes sont les suivantes :

Adapter les dispositifs existants

- La publication de tous les postes vacants sur un espace numérique commun, à partir du 1^{er} janvier 2019.
- Une modification de certaines positions statutaires, pour lever les freins à la mobilité tout en sécurisant les parcours professionnels.
- Un accompagnement individuel et collectif renforcé, notamment par des dispositifs d'écoute des agents et de conseil en évolution professionnelle, en tenant compte notamment de l'âge des agents publics pour trouver des solutions adaptées.

- Des dispositifs indemnitaires, pour accompagner les mobilités géographiques et fonctionnelles.
- Une priorité d'accès aux formations professionnelles, pour préparer une mobilité ou une reconversion professionnelle, tout en prévoyant un nouvel accompagnement des agents concernés si la formation n'aboutit pas à un nouvel emploi.

De nouveaux mécanismes pour protéger les agents publics

- La création d'une priorité légale d'affectation des agents publics en cas de suppression de leur emploi.
- Des dispositions spécifiques pour les agents ayant un ancrage fort dans un territoire, pour qu'ils retrouvent un emploi dans le même territoire.
- Des mesures d'accompagnement en matière de logement, pour les agents concernés par une mobilité géographique suite à la suppression de leur emploi

L'UNSA demande des moyens exceptionnels, à la hauteur des enjeux humains, pour accompagner la transformation de l'action publique, la modification de l'organisation territoriale des services publics et la suppression annoncée de 120 000 emplois publics.

Pour l'UNSA, dans tous les cas, les agents devront pouvoir décider de leurs parcours professionnels et les mobilités librement choisies. Les études d'impact en matière de ressources humaines doivent devenir obligatoires avant chaque évolution du périmètre des missions de service public ou chaque projet de restructuration de service.

L'UNSA demande la mise en œuvre effective du conseil en évolution professionnelle et des moyens supplémentaires en matière de formation professionnelle, notamment dans le cadre du Grand Plan d'Investissement. De plus, des mesures indemnitaires devront soutenir chaque mobilité, en cumul le cas échéant avec les dispositions en faveur de l'attractivité des métiers de la fonction publique et des territoires.

Le prochain groupe de travail est prévu le 4 octobre 2018 sur les dispositifs indemnitaires et de formation et sur les dispositifs en faveur des mobilités choisies par les agents publics.